

Compte rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2018

COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes établis pour l'exercice 2017 par le trésorier de CASTRES n'appellent aucune observation, ni réserve, arrête les comptes de gestion pour les budgets Principal et Assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2017 et se retire.

Sous la présidence de Jean-Paul LAVAGNE, le Conseil Municipal procède au vote.

CA Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées	+ 515 353.31	+ 149 416.80
Recettes réalisées	+ 553 492.06	+ 119 494.19
Résultats exercice 2017	+ 38 138.75	- 29 922.61
Résultats reportés 2016	+ 310 019.97	+ 151.617.66
Résultat de clôture	+ 348 158.72	+ 185 492.78

CA Budget assainissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées	+ 62 043.19	+ 14 586.48
Recettes réalisées	+ 50 725.38	+ 23 502.90
Résultats exercice 2017	-11 317.81	+ 08 916.42
Résultats reportés 2016	+ 44 502.67	+ 63 372.96
Résultat de clôture	+ 33 184.86	+ 72 289.38

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2018. Il s'équilibre comme suit :

Budget principal

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de Fonctionnement : 887 335.72€

Recettes et Dépenses d'Investissement : 511 954.53€

Budget d'assainissement

Il s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de Fonctionnement : 95 669.86 €

Recettes et Dépenses d'Investissement : 96 174.38 €

Taux de contributions directes Pour 2018, les taux votés restent inchangés :

Taxe Habitation : 13.80%

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18.55%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 67.50%

Taxe locale sur la publicité extérieure Pour 2018, le tarif applicable sera de 21.00 € le m².

ACHAT FONCIER

Les biens sans maître ont été révisés et validés lors de la réunion de la Commission communales des impôts directs.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2018, les subventions votées pour les associations de la commune sont :

M.J.C Valdurenque : **1100€**
Société de Chasse : **250€**
RANDOVAL : **200€**
Génération Mouvement : **420€**
MJC Lagarrigue et CLSH : **12077€ + 1250€**

ADAR : **350€**
Prévention Routière : **31€**
La Récré de Valdu : **200€**
APEDI : **153€**

L'association « Randoval » fêtera ses 20 ans en octobre prochain.

TRAVAUX

Un quai d'arrêt pour les bus sera aménagé au bas de la rue Cantalause. La Zone d'activité accueillera trois nouvelles entreprises d'ici fin 2018.

RESSOURCES HUMAINES

Remplacement Laurent CAYSSIE sera stagiairisé au 15 mai 2018.
Une personne sera embauchée en Contrat à Durée Déterminée pour assurer le service pendant le temps de cantine.

Tableau des effectifs Pour 2018 le tableau des effectifs sera le suivant :

Emplois	Catégorie	Effectifs	Temps de travail
<i>Secteur administratif</i>			
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	13H/semaine
<i>Secteur technique</i>			
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
Adjoint Technique	C	1	35H/semaine
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	1	35H/semaine
<i>Secteur animation</i>			
Adj. Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	1	22h/semaine
<i>Contrat Accroissement Activité</i>	C	1	7H/semaine
<i>Contrat Emploi Avenir</i>	C	3	26H/semaine

QUESTIONS DIVERSES

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints Les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints seront maintenues selon la délibération prise le 28 mars 2014.

Vide-greniers A la demande de la MJC, il sera organisé le 17 juin 2018. La taxe d'occupation du domaine public sera fixée comme chaque année à 15€.

Fête de l'école Elle aura lieu le 23 juin.

Fête du village Elle aura lieu les 17,18 et 19 aout.

Ouverture Mairie

LUNDI :	9h30 à 12h	16h00 à 18h30
MARDI :	8h30 à 12h	13h30 à 17h
MERCREDI :	9h30 à 12h	Fermé
JEUDI :	8h30 à 12h	16h00 à 18h30
VENDREDI :	8h30 à 12h	Fermé.

Incivilités Pour le bien-être de tous : Mr le Maire rappelle aux propriétaires canins de ramasser leurs déjections. Il en est de même pour tous les détritres et les bouteilles d'alcool laissés à l'abandon sur les aires engazonnées ou au terrain de foot.